



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
16 novembre 2007
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 23 octobre 2007, à 10 heures

Président : M. Ali (Malaisie)
*Président du Comité consultatif pour les questions
pour les questions administratives et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 128 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2008-2009 (*suite*)

Plan-cadre d'équipement

Point 135 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-55799 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 128 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009
(suite)

Plan-cadre d'équipement (A/62/5 (vol. V), A/62/281 (Part I), A/62/364 et A/62/490)

1. **M^{me} Bárcena** (Secrétaire générale adjointe à la gestion), présentant le cinquième rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement (A/62/364), dit que, depuis la présentation du rapport précédent, la société de gestion des travaux de construction Skanska Building USA a été sélectionnée, un nouveau directeur exécutif a été désigné, un bail a été signé pour des locaux provisoires dans le centre de Manhattan, des services consultatifs préalables à la construction ont commencé à être fournis, une analyse de la valeur a été entreprise et des progrès importants ont été faits en ce qui concerne la conception du projet.

2. L'Administration a accueilli avec satisfaction le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la question [A/62/5 (vol. V)] et souscrit sans réserve à ses conclusions. Le rapport souligne les trois raisons principales des retards et des dépassements des prévisions de coût : 1) les procédures spécifiques de passation de marchés concernant le contrat de gestion des travaux ont exigé une diligence particulière de la part de l'Organisation; 2) le processus consistant à incorporer une protection contre l'effet de souffle et une durabilité renforcée dans les documents techniques a pris beaucoup de temps et était complexe; et 3) des changements importants dans la direction de l'Organisation ont modifié la structure hiérarchique.

3. Afin de donner suite aux dispositions de la résolution 61/251 de l'Assemblée générale, suivant lesquelles il a été prié de faire tout son possible pour éviter les dépassements budgétaires et de soumettre à l'Assemblée, pour examen, des moyens de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire approuvée, le Secrétaire général propose d'accélérer la stratégie approuvée IV. Sa proposition est conforme à la stratégie approuvée IV en ce sens qu'elle permet le maintien des fonctions relatives à l'Assemblée générale et aux services de conférence dans le complexe de l'ONU, dans des locaux provisoires. La Bibliothèque sera transférée, comme prévu, et le bâtiment où elle se trouve sera utilisé comme local

provisoire supplémentaire. Dans le cadre de la stratégie accélérée, toutefois, tout le bâtiment du Secrétariat serait évacué et rénové en une seule étape au lieu de quatre et les travaux concernant les bâtiments de l'Assemblée générale et des conférences seront exécutés en deux phases au lieu de trois.

4. La stratégie accélérée présente des avantages car elle réduit les risques dans trois secteurs. Elle diminue l'impact des travaux sur les activités de l'Organisation et réduit les risques d'incident ou d'accident liés à la construction. Elle élimine également la nécessité de prévoir des pauses dans le calendrier de construction, réduisant de ce fait la probabilité d'une augmentation des coûts. Enfin, elle réduit le risque d'une hausse des coûts imprévue à la suite d'augmentations inattendues des taux d'inflation car la majeure partie des contrats de construction seront négociés et réglés en 2008 et 2009 et tous les matériaux seront achetés aux prix de 2008.

5. Le principal avantage de la stratégie accélérée, outre le fait qu'elle ne nécessitera pas de fonds supplémentaires ou de modification de la méthode d'évaluation ou du calendrier, est le fait que l'ensemble du projet sera achevé d'ici à 2013, c'est-à-dire en cinq ans au lieu de sept, réduisant ainsi considérablement la perturbation des activités de l'Organisation.

6. La stratégie accélérée n'a pas été proposée plus tôt pour diverses raisons. Ce n'est que récemment, après l'attribution du marché relatif à la gestion des travaux de construction, en juillet 2007, que la société Skanska Building USA a indiqué qu'elle pourrait rénover le bâtiment vide du Secrétariat en trois ans au lieu de six ans et demi, ce qui représentera des économies importantes pour l'ONU. Par ailleurs, bien que les loyers des locaux commerciaux aient continué d'augmenter au cours des six derniers mois, il est devenu clair que quelques sites pourraient être obtenus à des taux raisonnables. Enfin, le maintien des fonctions relatives à l'Assemblée générale et aux conférences et du Cabinet du Secrétaire général dans le complexe existant signifierait qu'il ne faudrait évacuer que 1 700 fonctionnaires supplémentaires.

7. La stratégie accélérée IV proposée, si elle est mise en œuvre, maintiendra le projet dans les limites du budget approuvé, d'un montant de 1 milliard 876 millions de dollars. Comparé au coût relatif à l'exécution de la stratégie approuvée IV, le coût supplémentaire de la location de locaux provisoires

additionnels serait largement compensé par les économies escomptées de la mise en œuvre du calendrier de rénovation accélérée. En outre, les contributions existantes fourniront des fonds suffisants pour financer l'exécution du projet et le chef de chantier n'aurait donc pas besoin de la lettre de crédit, à moins que l'échéancier de paiement prenne du retard.

8. Quelle que soit la stratégie retenue, le plan dépasse déjà les crédits budgétaires prévus. En conséquence, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, travaillant en collaboration avec la société Skanska, est prêt à effectuer une robuste étude analytique de la valeur, afin de réduire les coûts sans compromettre la qualité ou la durabilité du projet. Le champ d'application de cette analyse est analogue à celui requis pour la plupart des projets complets en phase de préconstruction et est parfaitement réalisable. Les conceptions seront modifiées si nécessaire afin de rester dans les limites du budget approuvé.

9. La stratégie accélérée IV proposée ne modifiera pas la conception ni l'apparence du complexe du Siège rénové. Elle modifie simplement l'échelonnement des travaux. Compte tenu des critères d'occupation partielle de l'Organisation et de ses exigences sur les plans opérationnel et sécuritaire, la souplesse est un aspect essentiel. Le Secrétaire général doit pouvoir répondre rapidement à de nouvelles informations et aux nouvelles conditions du marché, tout en demeurant dans les limites du budget global approuvé et en conservant la méthode initiale de financement.

10. **M. Rey** (Comité des commissaires aux comptes), présentant le rapport du Comité sur le plan-cadre d'équipement pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 [A/62/5 (vol. V)], dit que le Comité a constaté que la mise en œuvre du plan-cadre avait été retardée d'environ un an en raison du temps qu'a mis l'Assemblée générale pour parvenir à une décision sur le projet; de la présentation de nouvelles options, qui ont ajouté à la complexité du projet; d'erreurs d'ordonnancement du calendrier d'exécution; et du retard intervenu dans le pourvoi du poste vacant du directeur exécutif. Ces contretemps et ces changements se sont traduits par une augmentation des coûts prévus d'au moins 148 millions de dollars, et l'Administration a fait savoir que cette estimation serait soumise à de nouvelles révisions compte tenu de l'évolution du calendrier des travaux.

11. Le Comité est particulièrement préoccupé par les conclusions du projet d'étude d'évaluation des risques, effectué par la société chargée de la gestion du programme, qui ont souligné l'absence de levés géotechniques et d'études exploratoires des structures et des matériaux des bâtiments existants, et d'étude sur la protection contre les effets de souffle. Il peut donc arriver que, lorsque ces levés et ces études auront été effectués, les fondations et structures proposées doivent être renforcées, entraînant de nouveaux retards et des coûts supplémentaires.

12. Le Comité considère aussi qu'en raison des retards intervenus dans le pourvoi des postes vacants, les ressources humaines ne sont pas suffisantes pour gérer le projet. En fait, au 15 mars 2007, le taux de vacance au sein du Bureau du plan-cadre d'équipement était de 21 %. Par ailleurs, le Service de la gestion des installations n'a pas encore adapté ses ressources aux besoins du projet.

13. Enfin, le Comité a noté que, sur les cinq recommandations formulées dans son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 [A/61/5 (vol. V)], trois ont été pleinement appliquées, tandis que deux sont encore en cours d'exécution.

14. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/62/490), souligne qu'en septembre 2007, on estimait que le coût du plan-cadre dépasserait le montant du budget approuvé de 219,6 millions de dollars. Toutefois, Skanska Building USA a effectué une évaluation afin d'éviter les augmentations budgétaires, sur la base de laquelle il a été déterminé que l'accélération des travaux de rénovation présenterait des avantages importants.

15. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué qu'afin de rétablir le plan dans les paramètres budgétaires approuvés, il faudrait également identifier les économies à réaliser par le biais d'une analyse de la valeur. Au stade actuel, toutefois, la société Skanska n'était pas encore tenue, et ni en mesure, de communiquer des prix fermes par écrit.

16. Le Comité consultatif considère que l'analyse de la valeur prévue mérite d'être poursuivie. Il est également d'avis que les coûts afférents au remplacement du mobilier et des équipements, qui n'ont pas été inclus dans le budget, devront être examinés dans le contexte des discussions sur le plan.

17. Bien que le processus de mise en œuvre comporte des incertitudes et des risques, le Comité consultatif est favorable à la stratégie accélérée IV, compte tenu des informations et des assurances fournies par le Secrétaire général dans son rapport concernant la réduction des délais d'achèvement du projet et le maintien de ses coûts dans les limites du budget approuvé. Le Comité recommande en conséquence à l'Assemblée générale d'approuver la stratégie accélérée IV.

18. **M^{me} Mesquita** (Portugal), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays participant au processus de stabilisation et d'associations (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie) et de l'Arménie, du Liechtenstein, de Moldova, de la Norvège et de l'Ukraine, souligne l'importance et le caractère urgent du plan-cadre d'équipement et demande au Secrétaire général de lui apporter tout son soutien.

19. L'Union européenne s'inquiète d'apprendre que la mise en œuvre du plan-cadre souffre de retards et de dépassements de coûts. Dans ce contexte, elle convient avec le Comité consultatif que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sont pertinentes et ciblées, et espère qu'elles seront rapidement mises en œuvre. Le Secrétariat devrait fournir des informations à jour sur l'application de ces recommandations, notamment celles qui ont trait à la création du conseil consultatif, attendue depuis longtemps.

20. Après l'approbation par l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session, d'un plan de construction et d'un mécanisme de financement, l'Union européenne pensait que le projet avancerait rapidement. Toutefois, les nouvelles propositions du Secrétaire général semblent logiques et pragmatiques. La stratégie accélérée IV promet de rétablir le coût du projet dans les limites du budget approuvé de 1 milliard 870 millions de dollars, en accélérant le calendrier des travaux et en réduisant les risques sécuritaires et opérationnels.

21. L'Union européenne souligne également l'importance qu'elle attache à l'engagement renouvelé du Secrétaire général de maintenir les coûts du plan dans les limites du budget approuvé et le calendrier de financement décrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/251. Elle est gravement préoccupée par

les conséquences que pourraient avoir des retards supplémentaires dans la mise en œuvre du plan et souhaiterait obtenir des précisions sur le concept d'analyse de la valeur. Il est essentiel à ce sujet que le Secrétariat donne rapidement des informations en toute transparence. Des renseignements détaillés devraient également être fournis concernant les incidences des nouvelles propositions relatives aux locaux temporaires et à la transformation de l'ONU en une organisation plus respectueuse de l'environnement et plus « verte ». Enfin, le Secrétariat devra saisir l'occasion offerte par la rénovation pour effectuer une étude sur la rationalisation de l'espace utilisé pour ses activités.

22. **M. Chaudhary** (Pakistan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, note avec préoccupation qu'un certain nombre des mesures prises par le Secrétariat ont affaibli les mandats et décisions de l'Assemblée générale, entraînant des retards dans la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement. Ces contretemps, qui ont nui à l'image de l'ONU, expliquent l'augmentation de 13 % des coûts prévisionnels du plan et sont la raison pour laquelle il demeure, pour l'essentiel, inappliqué. L'état actuel du complexe du Siège continue de mettre en péril la santé et la sécurité des représentants des États Membres, des fonctionnaires du Secrétariat et d'autres personnes.

23. Le Groupe des 77 et la Chine souscrivent aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, ainsi qu'aux observations et recommandations connexes du Comité consultatif. Ses recommandations doivent être appliquées sans retard et, comme l'a demandé le Comité consultatif, le Comité des commissaires aux comptes doit valider l'application de ses recommandations dans son prochain rapport sur le plan-cadre d'équipement. Il est impératif d'éviter de nouveaux retards et dépassements de devis, et d'assurer l'exécution des mandats de l'Assemblée générale. À ce sujet, et réaffirmant les dispositions de la résolution 61/251 de l'Assemblée générale, le Groupe des 77 et la Chine demandent au Comité des commissaires aux comptes et au Bureau des services de contrôle interne de continuer à faire rapport sur la mise en œuvre du plan.

24. La stratégie accélérée IV proposée par le Secrétaire général se fonde sur des considérations relatives aux coûts, aux risques et aux opérations, et souligne les avantages importants d'une accélération des travaux de rénovation des bâtiments du Secrétariat et des conférences. Dans le cadre de cette nouvelle

stratégie, le bâtiment du Secrétariat aura été évacué avant les travaux, éliminant de ce fait les risques potentiels d'ordre sanitaire et sécuritaire. Une attention prioritaire doit également être accordée à la sécurité et à la santé des fonctionnaires de l'ONU pendant leur réinstallation dans des locaux temporaires loués.

25. D'après le Secrétaire général, l'accélération de l'exécution du projet exigerait de mettre en balance, à un moment donné, les disponibilités du marché immobilier, les coûts de construction et la hausse des prix prévue. Le Comité consultatif a toutefois été informé que la société chargée de la gestion des travaux de construction n'était pas encore tenue, ni non plus en mesure, de communiquer des prix fermes par écrit et que, lorsque la société Skanska se serait familiarisée avec les plans, elle affinerait ses estimations sur le coût total du projet et les ajusterait, si nécessaire. Cette situation soulève de graves questions au sujet des hypothèses financières utilisées comme base pour déterminer les coûts prévus de la stratégie accélérée. Elle suscite également des doutes quant à la capacité de l'Organisation de maintenir le projet dans les limites du budget approuvé et de répartir les contributions sur toute la durée du projet.

26. La stratégie accélérée IV proposée ne réduira les dépassements de coûts actuels que de 30 millions de dollars, l'analyse de la valeur devant permettre d'identifier de nouvelles économies d'un montant de 190 millions de dollars. Le Groupe des 77 et la Chine attendent avec intérêt des informations plus détaillées sur ce dernier concept et souhaitent obtenir des assurances concrètes que toute mesure prise dans ce domaine ne compromettra pas la qualité, la durabilité et la viabilité des matériaux renouvelés, et la conception initiale du complexe du Siège et qu'aucune décision ne sera prise sur ces questions sans l'assentiment préalable de l'Assemblée générale.

27. Le Groupe des 77 et la Chine souscrivent pleinement à la recommandation du Comité consultatif selon laquelle les coûts associés au plan-cadre d'équipement doivent être examinés dans le contexte des discussions sur le plan, et attendent des informations complémentaires sur cette question. Comme les activités entraînant ces coûts sont connues du Secrétariat depuis l'adoption de la stratégie IV, en 2006, les prévisions de dépenses devraient déjà avoir été établies. Le Groupe souhaiterait aussi recevoir des renseignements complémentaires sur les trois types d'initiatives concernant la viabilité des installations

mentionnées dans le rapport du Secrétaire général, en particulier celles qui pourraient améliorer davantage l'efficacité du projet, ainsi que sur les prévisions de dépenses et justifications connexes.

28. Le Groupe des 77 et la Chine considèrent que la stratégie accélérée et le concept relatif à l'analyse de la valeur auraient pu être soumis en 2006; c'est pourquoi ils sont préoccupés par la possibilité de nouvelles révisions de la stratégie accélérée IV. En conséquence, pour la mise en œuvre de cette stratégie, le Secrétaire général devra s'efforcer non seulement de limiter les dépassements de coûts actuels d'un montant de 219 millions de dollars mais aussi de réduire le coût total du projet. À ce sujet, le Groupe appelle l'attention sur une erreur figurant au paragraphe 48 du rapport du Secrétaire général, dans lequel le mot « recommandation » devrait être remplacé par « la demande » ou « le mandat ». Il ne doute pas qu'un rectificatif approprié sera publié.

29. Bien que le Groupe des 77 et la Chine aient toujours soutenu l'option consistant à maintenir vide le bâtiment du Secrétariat pendant toute la durée des travaux de rénovation, soulignant en toute logique les problèmes potentiels liés à la rénovation d'un bâtiment occupé, il a souscrit à l'approche par étapes proposée par le Secrétaire général. Il est maintenant urgent de prendre une décision sur les nouvelles propositions dont la Commission est saisie. Afin de rétablir la crédibilité du projet, de garantir la disponibilité des ressources nécessaires et de remédier aux problèmes inacceptables auxquels est confronté le complexe du Siège en matière de santé et de sécurité, un processus décisionnel clair, transparent et responsable sera essentiel. Dans ce contexte, des échanges plus fréquents entre le Secrétariat et les États Membres sont nécessaires, notamment par le biais de réunions d'information régulières, de rapports plus fréquents et par l'affichage d'informations sur le site Web du plan-cadre d'équipement.

30. **M^{me} Lisson** (Australie), parlant au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit qu'elle a été surprise d'apprendre qu'il avait été demandé à la Cinquième Commission de réexaminer sa décision sur une stratégie concernant l'achèvement du plan-cadre d'équipement, décision qui était le fruit d'années de négociations difficiles. L'intervenante reconnaît toutefois que la stratégie d'exécution révisée proposée est le meilleur moyen d'avancer car elle réduira les

risques et contribuera à éviter une nouvelle hausse des coûts.

31. La stratégie accélérée implique toutefois un dépassement de 190 millions de dollars par rapport au budget. La délégation australienne souhaiterait recevoir une mise à jour sur les progrès de l'opération d'analyse de la valeur visant à remédier à ce dépassement. Elle souhaiterait également obtenir l'assurance du Secrétaire général que, si la stratégie accélérée est approuvée, le projet pourra être exécuté dans les limites du budget approuvé l'année précédente. Par ailleurs, le conseil consultatif proposé doit être mis en place afin d'assurer une direction effective. L'oratrice espère que des progrès réels seront faits l'année suivante dans la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement.

32. **M. Fermin** (République dominicaine), parlant au nom du Groupe de Rio, dit que de nombreux pays de la région ont réglé la totalité de leur quote-part en ce qui concerne le plan-cadre d'équipement. Il réaffirme à ce sujet que l'Assemblée générale et la Cinquième Commission sont les organes habilités à approuver la stratégie et les coûts.

33. Le Groupe de Rio est gravement préoccupé par l'absence de progrès sur le projet. Le changement de Directeur exécutif et l'absence de direction et de coopération de la part des départements du Secrétariat ne justifient pas le fait que les mandats établis par l'Assemblée générale n'ont pas été exécutés.

34. Il ne peut y avoir aucune augmentation du coût du projet, d'un montant de 1 876 700 dollars, ni aucun changement dans la répartition des contributions stipulée dans la résolution 61/251 de l'Assemblée générale. Un grand nombre des États du Groupe de Rio ont choisi la formule des versements pluriannuels étalés sur cinq ans et ce système de paiement a été approuvé par l'Assemblée.

35. L'Assemblée générale a clairement indiqué, aux paragraphes 11 et 12 de sa résolution 61/251, que le projet ne devait pas dépasser le budget approuvé. Toutefois, le Comité consultatif a noté, au paragraphe 11 de son rapport (A/62/490), qu'un dépassement de quelque 219,6 millions de dollars était prévu. L'intervenant est préoccupé par le fait que, même si les coûts peuvent être réduits par une stratégie accélérée IV, les dépenses afférentes à la location de locaux supplémentaires et à la construction d'un bâtiment des conférences temporaire plus important risquent de

dépasser les économies potentielles. Le Groupe de Rio souhaiterait que le Secrétariat explique comment l'opération relative à l'analyse de la valeur peut maintenir les coûts dans les limites du budget approuvé. En outre, il ne peut approuver la stratégie accélérée tant que le Secrétaire général n'aura pas expliqué les économies qu'elle pourrait permettre de réaliser.

36. L'intervenant demande des précisions sur les coûts associés concernant le mobilier et le matériel mentionnés au paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif et une explication pour le retard intervenu dans la création du conseil consultatif demandée à plusieurs reprises par l'Assemblée générale, les auditeurs internes et externes et le Comité consultatif.

37. Le Groupe de Rio souhaiterait obtenir plus d'informations sur la manière dont le Secrétariat envisage d'assurer l'entreposage et la manutention appropriés, pendant la durée des travaux de reconstruction, des œuvres d'art, peintures murales, objets artisanaux et autres objets de valeur dont les États Membres ont fait don à l'ONU.

38. Compte tenu du fait que les mandats de l'Assemblée générale n'ont pas été mis en œuvre, des efforts importants devront être faits afin de rétablir la confiance dans le projet. À cette fin, il faudra renforcer la transparence et la responsabilité devant les États Membres.

39. **M. Tawana** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des États africains, dit que les rapports dont est saisie l'Assemblée générale montrent que le Secrétariat n'a pas pris de mesures immédiates pour commencer les travaux sur la rénovation du bâtiment du Siège après l'approbation du plan-cadre d'équipement. Le projet a pris un an de retard par rapport au calendrier et accuse un dépassement de 219 millions de dollars sur le budget, en raison notamment de l'absence d'un directeur exécutif pour assurer une direction stratégique. Le problème des vacances de poste, notamment aux échelons supérieurs, compromet l'exécution des mandats et doit être évité à tout prix. Il est à espérer que les récentes nominations d'un directeur exécutif et d'un directeur de projet accéléreront la mise en œuvre du plan.

40. Le Groupe africain se félicite de la création proposée d'un conseil consultatif et ne doute pas que sa composition se fondera sur une large représentation géographique.

41. Une stratégie accélérée IV peut avoir un impact positif sur l'exécution du plan, laquelle devrait commencer rapidement. L'intervenant souhaiterait toutefois obtenir l'assurance que les coûts demeureront dans les limites du budget approuvé et que la qualité des travaux sera garantie.

42. **M. Guerber** (Suisse) dit que le plan-cadre d'équipement devra être mis en œuvre pour un coût minimal et le plus rapidement possible, sans compromettre la qualité de la rénovation ou la sécurité des fonctionnaires. Le nouveau bâtiment devra comprendre des technologies respectueuses de l'environnement et d'autres équipements qui réduiront les frais d'entretien et amélioreront les conditions de travail. La stratégie accélérée IV répond à ces priorités et aidera à réduire les risques résultant du processus de construction. En outre, l'analyse de la valeur en cours permettra de réduire le coût du projet, lequel doit et peut être exécuté dans les limites du budget approuvé.

43. Bien que l'orateur soit convaincu que la stratégie accélérée IV constitue un pas dans la bonne direction, d'aucuns peuvent estimer qu'il s'agit du nouveau chapitre d'un long processus qui a suscité des tensions parmi de nombreuses délégations. La constitution, dans les meilleurs délais, d'un conseil consultatif contribuera pour une large part à renforcer la confiance dans la nouvelle stratégie. Cet organe pourra aussi jouer un rôle d'intermédiaire efficace entre le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et les États Membres s'il devient nécessaire d'apporter de nouveaux changements à la stratégie.

44. Le Secrétariat doit poursuivre son plan visant à encourager les sociétés innovantes à utiliser le bâtiment du Siège comme vitrine pour leurs produits à haut rendement énergétique et respectueux de l'environnement concernant la gestion des bâtiments. C'est une idée originale qui peut permettre de réaliser des économies.

45. Enfin, les cadeaux que l'Organisation a reçus d'États Membres représentent une partie importante de son histoire et doivent être préservés, qu'ils puissent ou non être entreposés pendant les travaux de rénovation, et une place appropriée devra leur être attribuée dans le complexe rénové des Nations Unies.

46. **M. Mukai** (Japon) dit que sa délégation comprend l'importance et l'urgence du plan-cadre d'équipement. C'est pourquoi il déplore que le projet ait pris un an de retard sur le calendrier et que cela ait

accru le coût total de 219,6 millions de dollars par rapport au budget approuvé. De nouveaux retards risqueraient de nuire à la confiance des États Membres dans les capacités de planification et de gestion du Secrétariat.

47. L'intervenant comprend que le but principal de la stratégie accélérée IV est de rattraper le temps perdu. La tâche la plus urgente toutefois consiste à veiller à ce que les dépassements prévus soient absorbés dans le budget et à éviter toute nouvelle majoration des coûts. M. Mukai approuve la stratégie proposée, sous réserve que le Secrétaire général maintienne son engagement de demeurer dans les limites du budget approuvé et respecte le calendrier actuel des contributions.

48. La délégation japonaise souhaiterait obtenir des précisions sur le contenu effectif de l'analyse de la valeur, la date et le montant d'une série de prix maximaux garantis, la fiabilité d'une évaluation préalable de la hausse des coûts et le remplacement du mobilier et du matériel.

49. **M. Tarrisse da Fontoura** (Brésil) dit que ce qui adviendra des peintures murales représentant « la Guerre » et « la Paix », situées dans le bâtiment du Siège, intéresse particulièrement sa délégation car elles sont l'œuvre d'un artiste brésilien, Candido Portinari. Les visiteurs voient « la Guerre » lorsqu'ils entrent dans le bâtiment et « la Paix » lorsqu'ils en sortent, ce qui signifie que l'essence de la mission de l'ONU consiste à transformer la souffrance en espoir et la guerre en paix. L'orateur souhaiterait obtenir des informations détaillées sur les mesures prévues par le Secrétariat pour assurer la préservation physique de ces œuvres pendant les travaux de rénovation.

50. **M. Acharya** (Inde) dit que les États Membres ont été convaincus d'adopter la stratégie IV pour le plan-cadre d'équipement à la suite d'exposés détaillés et de longues négociations; il est donc surpris non seulement que le projet ait pris du retard et accuse un dépassement de coûts mais aussi qu'une nouvelle stratégie accélérée IV soit proposée comme meilleure méthode. S'il a approuvé le bien-fondé de la stratégie accélérée, telle qu'elle a été décrite, il se demande pourquoi ces éléments, qui existaient précédemment, n'ont pas été incorporés dans la stratégie initiale. L'Organisation devra faire preuve de vigilance et évaluer et atténuer les risques de la stratégie retenue afin d'éviter de devoir procéder à des ajustements analogues à l'avenir. Les études d'exécution et études

de projet recommandées devront être exécutées avant le début des travaux de construction afin d'assurer la sécurité de la structure.

51. L'intervenant est troublé par les observations formulées au paragraphe 5 du rapport du Comité consultatif (A/62/490) concernant la passivité de certains départements de l'ONU à l'égard du projet, ce qui a entraîné un dépassement des coûts et des retards dans l'exécution. Le plan-cadre est le bien de tous : les États Membres, leurs populations et le personnel de l'ONU. Un engagement et une coopération sans réserve de la part de tous les départements concernés ne constituent pas simplement un souhait mais un impératif. Tous les chefs de département ont l'obligation de veiller à ce que leurs unités fournissent ce qui leur est demandé en vue d'une mise en œuvre efficace du plan. L'intervenant espère que le Directeur exécutif récemment nommé fera preuve de l'esprit de décision requis afin de surmonter ces difficultés.

52. La validité économique de la stratégie accélérée IV proposée est incontestable. L'analyse de la valeur prévue mérite d'être poursuivie mais elle doit être étroitement contrôlée et ne pas être effectuée au détriment de la qualité.

53. La délégation indienne demande que des possibilités accrues soient offertes aux fournisseurs des pays en développement en ce qui concerne les passations de marchés relatives au projet. En application des dispositions de la résolution 61/251 de l'Assemblée générale demandant que les procédures de passation de marchés soient appliquées dans la transparence, aucune clause restrictive inutile ne devra être introduite dans les documents de soumission, qui pourrait exclure ces fournisseurs pour des motifs infondés.

54. **M. Golovinov** (Fédération de Russie) dit qu'il est profondément préoccupé par les informations figurant dans les rapports dont il est saisi au sujet du retard important pris dans la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement et de l'accroissement des prévisions de dépenses. Il prend note des modifications proposées pour la stratégie IV relative à la mise en œuvre du plan et se félicite des efforts faits par le Secrétariat pour maintenir le projet dans les limites du budget approuvé et respecter les délais. Il est toutefois surpris que le « cas peu probable », mentionné au paragraphe 12 de la résolution 61/251 de l'Assemblée générale, d'un dépassement des coûts et de retards dans le calendrier

des travaux se soit produit avant même que la construction ait commencé.

55. En conséquence, pour l'examen de la stratégie accélérée IV proposée, la délégation russe espère que des garanties convaincantes seront données qu'une fois qu'il aura été approuvé, le plan-cadre d'équipement passera rapidement à l'étape concrète, sans nouvelle proposition ou révision de la stratégie à court terme.

56. L'élément principal de la stratégie accélérée semble être la possibilité de louer des locaux provisoires supplémentaires à Manhattan afin d'accueillir temporairement un grand nombre de fonctionnaires du Secrétariat, possibilité qui n'existait pas précédemment. L'intervenant souhaiterait obtenir des précisions sur le bâtiment que le Secrétariat propose de louer sur l'état d'avancement des négociations avec le propriétaire.

57. Compte tenu de l'ampleur du projet et de la délégation proposée de vastes pouvoirs aux directeurs de projet, il est particulièrement important que les règles et procédures des Nations Unies, de même que les résolutions de l'Assemblée générale sur le financement, les budgets et la passation de marchés, soient suivies de manière rigoureuse. Il est indispensable que le Bureau des services de contrôle interne et le Comité de surveillance surveillent de près la procédure d'appel d'offres qui doit commencer prochainement pour les sous-traitants.

58. L'Organisation des Nations Unies devrait également examiner la manière dont d'autres organisations internationales, telles que le Conseil de l'Europe et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, ont créé à titre ponctuel des organes intergouvernementaux spécialisés chargés de superviser l'exécution de projets de construction à grande échelle.

59. **M. Afifi** (Égypte) dit que le non-respect du calendrier en ce qui concerne le plan-cadre d'équipement a non seulement entraîné des dépassements de coûts, mais également affecté la crédibilité du projet et l'image de l'Organisation. Les raisons doivent en être soigneusement examinées afin d'éviter d'autres retards.

60. Dans sa résolution 61/251, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui proposer, pour examen, des moyens de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire approuvée. Il aurait été préférable de présenter

plusieurs options aux États Membres plutôt qu'un choix unique « à prendre ou à laisser ». La stratégie accélérée IV ne réduit les dépassements que de 30 millions de dollars; on peut donc se demander comment elle permettra de ne pas dépasser l'enveloppe approuvée.

61. Il est décevant que le cinquième rapport annuel sur le plan-cadre d'équipement fournisse sensiblement moins de renseignements que les précédents. La délégation égyptienne aurait souhaité des renseignements complémentaires, notamment sur le conseil consultatif, les questions de viabilité et la passation des marchés. Elle est néanmoins disposée à examiner la stratégie accélérée proposée et espère qu'elle accélérera effectivement le projet.

62. **M. Corman** (Turquie) dit que sa délégation attache une grande importance à la rénovation du complexe du Siège de l'ONU. Il se félicite de la nomination du Directeur exécutif et du fait que les postes temporaires du Bureau du plan-cadre d'équipement et d'autres départements ont été pourvus. Elle se félicite également des progrès réalisés en ce qui concerne les services consultatifs préalables à la construction, la conception du projet et l'acquisition de locaux transitoires à l'extérieur. Elle est cependant préoccupée par le fait que la mise en œuvre du projet a été retardée d'environ un an et que ce retard, comme l'indique le rapport du Comité des commissaires aux comptes [A/62/5 (vol. V)], a eu des incidences financières.

63. Bien que ce ne soit pas une solution idéale que d'apporter des modifications majeures à l'approche suivie dans un projet d'une telle envergure à moins d'un an de son approbation, l'intervenant partage l'avis du Comité consultatif que la stratégie accélérée IV présente un certain mérite et ne doute pas que le Secrétaire général s'en tiendra à l'assurance donnée dans son rapport en ce qui concerne la réduction des délais pour l'achèvement du projet et le maintien de son coût dans les limites de l'enveloppe budgétaire approuvée. Il partage aussi l'avis que des activités de construction menées dans un bâtiment entièrement vide sont plus efficaces, moins risquées et moins coûteuses que l'approche envisagée précédemment.

64. **M^{me} Bárcena** (Secrétaire générale adjointe à la gestion) rappelle que le rapport du Comité des commissaires aux comptes [A/62/5 (vol. V)] couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006. Au cours des derniers mois, des progrès considérables ont été

réalisés sur nombre de points mentionnés dans le rapport. Des renseignements complémentaires seront fournis à une séance ultérieure.

Point 135 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies (A/62/30, A/62/30/Corr.1, A/62/336 et A/62/353)

65. **M. Rhodes** (Président de la Commission de la fonction publique internationale), dans sa présentation du rapport de la Commission (CFPI) pour 2007 (A/62/30 et Corr.1), dit que, conformément à la demande de l'Assemblée générale visant à ce qu'elle joue un rôle moteur dans l'élaboration d'approches nouvelles en matière de gestion des ressources humaines dans le cadre des réformes du régime commun des Nations Unies, la CFPI s'est concentrée sur la modernisation et le renforcement de la fonction publique internationale et l'élaboration d'une relation plus stratégique avec les organisations du régime commun.

66. La CFPI a fourni en temps voulu des réponses aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/239 (sect. D) et 61/274, dont les détails figurent dans le rapport annuel. Celui-ci présente en outre, dans son annexe VII, un plan d'action pour renforcer le rôle et améliorer le fonctionnement de la CFPI. Ce plan d'action porte sur le développement dans le temps de la capacité de la CFPI à élaborer des politiques, les stratégies permettant de renforcer le processus de consultation avec les organisations et le personnel et les modalités pour accélérer la prise de décisions. La CFPI continuera de revoir ses stratégies et de se réorganiser pour faire évoluer le régime commun.

67. Elle s'est engagée à établir des liens plus étroits avec toutes les parties prenantes afin de parvenir à une gestion des ressources humaines plus cohérente et plus efficace dans l'ensemble du système. Les États Membres et les différentes organisations participant au régime commun ont indiqué que la priorité doit être accordée aux questions telles que la gestion des résultats, la mobilité et les mesures permettant d'accroître la productivité et l'efficacité.

68. Conformément à la résolution 61/274 de l'Assemblée générale, la CFPI a examiné la proposition détaillée du Secrétaire général sur les moyens appropriés d'inciter le personnel des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-

Yugoslavie à rester à leur service. Tout en reconnaissant la mission exceptionnelle des tribunaux et les mérites de la proposition du Secrétaire général, la Commission est parvenue à la conclusion que le versement d'une prime spéciale n'est pas approprié, car il n'est pas prévu dans le régime commun et, de ce fait, créerait un précédent et que le cadre contractuel existant offre une latitude suffisante pour lever les incertitudes quant aux perspectives d'emploi. La CFPI a fait des suggestions pour aider les directions des tribunaux à utiliser les outils dont elles disposent déjà.

69. La Commission a recommandé que le barème des traitements de base minima des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur soit relevé de 1,97 % à compter du 1^{er} janvier 2008. Cet ajustement serait effectué selon la procédure de consolidation normale consistant à accroître le salaire de base et à réduire en conséquence le nombre de points du coefficient d'ajustement de l'indemnité de poste.

70. La marge entre la rémunération nette des fonctionnaires des Nations Unies et celle des fonctionnaires fédéraux des États-Unis à Washington pour l'année 2007 s'établit à 114, soit 0,1 % de plus que l'estimation figurant dans le rapport annuel pour 2007 (113,9). Cette différence est due au fait que la marge a été actualisée en utilisant le coefficient réel d'ajustement de l'indemnité de poste pour New York pour la période de septembre à décembre 2007, lequel s'est révélé être légèrement supérieur aux projections disponibles au moment de la publication du rapport.

71. Concernant l'harmonisation des incitations à l'étude des langues, la CFPI a constaté que les différentes approches adoptées par les organisations répondent efficacement à leurs besoins opérationnels et doivent, par conséquent, être maintenues. Le paragraphe 65 du rapport annuel énonce certaines directives générales que doivent observer les organisations lorsqu'elles examinent ou mettent au point des programmes visant à développer le multilinguisme.

72. La CFPI continue de suivre l'étude pilote sur un barème des traitements à fourchettes élargies et un système de rémunération au mérite, menée par cinq organisations volontaires. Une série de franches discussions ont fait apparaître des différences entre les résultats obtenus par ces organisations et ressortir que le projet risque de s'arrêter. Comme la période d'essai de trois ans du projet approchait de sa fin, la CFPI a

décidé de demander à son secrétariat d'en faire une évaluation globale en mettant l'accent sur les enseignements tirés. Les résultats de cette évaluation seront disponibles en 2008.

73. La CFPI a également examiné la nécessité d'harmoniser les droits à congé dans le régime commun. Elle entend poursuivre son examen de la méthode de calcul de l'indemnité pour frais d'études et rendra compte de ses résultats à la soixante-troisième session de l'Assemblée.

74. Le paragraphe 39 du rapport annuel pour 2007 contient les décisions de la Commission concernant les indemnités de poste et les paragraphes 45 à 49 des renseignements sur l'enquête sur les salaires effectuée à Londres. Conformément à la résolution 59/268 de l'Assemblée générale, la CFPI a également continué de suivre les progrès du Réseau de direction. Elle s'est intéressée en particulier aux activités de développement prévues et a demandé des détails sur les programmes de formation à l'intention des nouveaux membres du Réseau de direction.

75. Les dispositifs contractuels des organisations du régime commun et l'harmonisation des indemnités versées au personnel bénéficiant du régime commun dans les lieux d'affectation classés difficiles ont été couverts dans un supplément au rapport annuel de la Commission pour 2006. La CFPI est disposée à fournir tout renseignement complémentaire qui pourrait être demandé pour l'examen de ces questions par la Cinquième Commission.

76. Enfin, les études sur les équivalences de classes entre la fonction publique internationale et celle des États-Unis ne sont pas encore achevées. À la demande de la CFPI, son secrétariat et celui du Conseil des chefs de secrétariat étudient d'autres possibilités pour l'exécution de ces études.

77. **M^{me} Nowlan** (Chef du Service III à la Division de la planification des programmes et du budget), dans son introduction de l'état présenté par le Secrétaire général, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport de 2007 (A/62/336), a attiré l'attention sur les paragraphes 26 à 30 du rapport (A/62/30) qui traitent de la relation entre le barème des traitements de base minima et les versements à la cessation de service et des incidences

financières qui en découlent. Les paragraphes 4 et 5 de l'état présenté par le Secrétaire général (A/62/336) donnent des détails sur les incidences financières d'un relèvement de 1,97 % du barème des salaires du régime commun pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur pour le projet de budget-programme de l'Organisation et les projets de budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2008-2009.

78. Le paragraphe 8 de l'état présenté par le Secrétaire général indique que les crédits nécessaires pour le projet de budget-programme et les projets de budget des Tribunaux pour l'exercice biennal 2008-2009 seront pris en compte lors de la révision des prévisions budgétaires correspondantes pour l'exercice biennal 2008-2009 préalablement au calcul des crédits que l'Assemblée générale approuvera en décembre 2007.

79. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du CCQAB (A/62/353), dit que, conformément à sa pratique antérieure, le Comité consultatif a limité son examen des incidences financières des recommandations figurant dans le rapport de la CFPI (A/62/30 et Corr.1) à celles figurant dans l'état présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/62/336). Le CCQAB n'a pas formulé d'observations sur les recommandations elles-mêmes, ni sur la méthodologie sous-jacente.

80. Le Secrétaire général a indiqué que les incidences financières pour le budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2008-2009, résultant des recommandations de la CFPI relatives à la proposition de relèvement de 1,97 % du barème actuel des traitements de base minima des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, seront prises en compte lors de la révision des prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009 préalablement au calcul des crédits que l'Assemblée générale approuvera. Le CCQAB n'a pas d'objection à la proposition du Secrétaire général.

81. **Le Président**, conformément à la résolution 35/213 de l'Assemblée générale, invite un représentant de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FAFI) à faire une déclaration.

82. **M. Larson** (Fédération des associations de fonctionnaires internationaux) rappelle qu'en 1998

l'Assemblée générale a chargé la Commission de la fonction publique internationale d'examiner son processus de consultation et son mode d'opérations. L'un des résultats de cet examen a été la décision de modifier l'article 22.2 du Règlement intérieur, qui régit les rapports de la CFPI à l'Assemblée générale. Selon le nouvel article, la CFPI doit présenter à l'Assemblée générale un rapport annuel, incluant notamment un résumé des positions adoptées par les représentants du personnel et le CCQAB, si ces positions s'écartent des conclusions de la Commission. Il est décevant de constater que le rapport actuel (A/62/30) ne contient aucun résumé de ce genre, mais, à n'en pas douter, cette omission sera corrigée dans les futurs rapports.

83. La Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FAFI) est très en faveur d'un régime commun harmonisé et cohérent et espère que la latitude accordée aux administrations n'aura pas pour résultat d'importantes variations des conditions de service. Elle soutient pleinement le principe d'un régime commun équitable et fondé sur le mérite, dans lequel le mérite serait le critère essentiel de sélection et d'avancement. La détermination du mérite doit être équitable et transparente.

84. La Fédération est préoccupée par la décision de la CFPI de ne pas approuver la mise en place d'incitations financières spéciales pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Elle a exprimé sa position dans sa déclaration, dont le texte complet a été distribué aux membres de la Cinquième Commission.

85. S'agissant de l'évolution de la marge nette de rémunération entre les fonctionnaires des Nations Unies et ceux des États-Unis, la FAFI est consternée de noter que la marge moyenne pour les cinq années précédentes est restée en dessous du point médian souhaitable (115) et s'établit actuellement à 112,3. L'ajustement de 1,97 % proposé en ce qui concerne le barème de salaires de base minima n'entraîne aucune augmentation des salaires nets, puisqu'il s'agit d'une opération à somme nulle du fait qu'un pourcentage correspondant est déduit pour l'ajustement de l'indemnité de poste. La Fédération en appelle à l'Assemblée générale pour qu'elle rétablisse la compétitivité des salaires du système des Nations Unies.

86. La Fédération apprécie à sa juste valeur le fait que la CFPI suive les progrès de l'évolution du Réseau

de direction et souhaite savoir si des critères ont été élaborés pour en évaluer l'efficacité ainsi que celle du Programme de perfectionnement des cadres.

87. S'agissant de l'enquête sur les salaires des agents des services généraux du Siège, la FAFI sait gré à la CFPI d'avoir tenu compte des diverses expériences dans l'enquête effectuée dans chacun des sièges. D'autres observations sur l'étude en cours du régime des salaires et indemnités et de ses différents éléments figurent dans le texte complet de la déclaration de la FAFI.

88. La Fédération participera au groupe de travail de la CFPI chargé d'effectuer une évaluation détaillée de l'étude pilote visant à identifier en matière de gestion des résultats les pratiques susceptibles d'être utilisées pour élaborer des directives pour l'amélioration de cette gestion dans le régime commun. Se fondant sur des recherches effectuées dans le secteur public, la Fédération est fermement opposée à une rémunération au mérite dans la fonction publique internationale. Sa position sera davantage explicitée au sein du groupe de travail. Dans l'intervalle, elle prend note de la position exprimée par le Corps commun d'inspection aux paragraphes 42 et 43 de son rapport de 2004 intitulé « Gestion des résultats et des contrats – troisième partie du rapport sur la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies » (A/59/632).

89. La Fédération regrette la décision de la CFPI d'accorder aux organisations une grande latitude dans l'application de certains droits à congé et souligne que la flexibilité a conduit à des dispositions inégales en matière de congé. Ainsi le congé de paternité peut aller de trois jours dans certaines organisations à quatre semaines dans d'autres. Il existe aussi d'importantes variations dans la manière dont les organisations récompensent la connaissance et l'utilisation des langues. La Fédération estime que toute prime de connaissances linguistiques et d'utilisation des langues doit être prise en compte aux fins de la pension.

90. La Fédération prend note de la décision de la Commission de poursuivre son examen de la méthodologie utilisée pour le calcul de l'indemnité pour frais d'études. Elle regrette sérieusement, cependant, que la CFPI n'ait pas approuvé les recommandations avisées du groupe de travail visant à simplifier et rationaliser cette méthodologie. La Cinquième Commission doit garder à l'esprit que toute tentative de réduire l'indemnité pour frais d'études rendra beaucoup

plus difficile le recrutement par les organisations de personnes qualifiées ayant charge de famille.

91. Malgré l'intention de la CFPI d'« examiner les moyens de se renforcer encore et d'accroître au maximum sa capacité d'aider l'Assemblée générale à diriger le régime commun », les modifications à son règlement intérieur, négociées par le groupe de travail tripartite composé de représentants du personnel, des organisations et de la CFPI, n'ont jamais été entièrement appliquées.

92. La CFPI a reconnu le besoin de cohérence et de flexibilité dans le régime commun. La FAFI comprend certes le besoin d'approches plus adaptées à la gestion des ressources humaines dans les différentes organisations, mais la flexibilité ne doit pas compromettre ce qui fait que le régime est commun. La cohérence des conditions de service est particulièrement importante, étant donné que l'on exige du personnel qu'il soit mobile.

93. L'objectif ancien de réforme de la CFPI a pour objet d'établir un dialogue plus actif avec les représentants du personnel et les organisations. La Fédération espère que la procédure de consultation évoluera en un réel partenariat et que la CFPI continuera de contribuer au bien du régime commun.

94. **M^{me} Mesquita** (Portugal), intervenant au nom de l'Union européenne, des pays candidats à l'adhésion (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie) et également de l'Arménie, du Liechtenstein, du Moldova et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne souligne l'importance de la CFPI en tant qu'organisme central pour le maintien du régime commun. Elle se félicite de la rapidité de ses travaux sur les arrangements contractuels, l'harmonisation des conditions de service et les primes de fidélisation au personnel des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, mais demande des explications sur la lenteur des progrès de l'étude pilote sur l'élargissement des fourchettes et la rémunération au mérite. L'Union européenne donne acte à la CFPI de l'amélioration de ses méthodes de travail et attire l'attention à cet égard sur les décisions relatives à son renforcement figurant dans la résolution 61/239 de l'Assemblée générale. Dans ses travaux futurs, la CFPI devra formuler des recommandations sur les mesures à prendre pour

parvenir à la parité des sexes dans le régime commun, en particulier aux niveaux élevés. Le régime commun maintient l'unité de la famille des Nations Unies et constitue un facteur important dans la normalisation des règles et règlements : ainsi, le potentiel qu'offre la mobilité du personnel, laquelle serait impossible sans le régime commun, doit être étudié plus avant. Toutes les délégations dépendent fortement du savoir-faire et des talents de négociation de la CFPI, non pas seulement pour la prise de décisions mais aussi pour faire reculer les frontières. L'Union européenne continuera de lui apporter le soutien nécessaire.

95. **M. Farooq** (Pakistan), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe réaffirme son soutien au rôle de la CFPI et prend acte de ses efforts pour rendre ce rôle plus pertinent pour l'Assemblée générale et le régime commun. Il accueille avec satisfaction le nouveau format convivial de son rapport, son plan d'action pour 2008-2009 et la stratégie concernant son renforcement.

96. Le Groupe appuie les recommandations du Comité consultatif sur le relèvement du barème des salaires minimaux et la révision du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Les travaux de la CFPI sur la dotation en effectifs sur le terrain, les droits à prestations des fonctionnaires recrutés sur le plan international dans les lieux d'affectation déconseillés aux familles, les arrangements contractuels et les incitations pour la fidélisation du personnel des Tribunaux pénaux internationaux seront critiqués pour les décisions de l'Assemblée générale sur ces questions. Ses recommandations relatives à l'amélioration de la transparence et la responsabilisation ainsi que la représentation géographique dans la gestion des ressources humaines sont également accueillies avec intérêt. Le Groupe souhaite recevoir l'assurance que la méthodologie utilisée par le Comité consultatif sur les questions d'ajustement de l'indemnité de poste est conforme aux principes convenus sur le plan international et attend avec intérêt l'achèvement de l'étude de la CFPI sur la méthodologie utilisée pour le calcul de l'indemnité pour frais d'études.

97. Le Groupe demande de plus amples renseignements sur la poursuite du rôle central de la CFPI dans le développement du Réseau de direction et l'évaluation du Programme de perfectionnement des cadres et sur ses travaux relatifs aux droits à congé; toutes les organisations du système des Nations Unies

doivent en fait suivre le règlement du régime commun en ce qui concerne ces droits ainsi que les questions d'équilibre entre travail et vie privée et les questions de soins médicaux. Le Groupe attend avec intérêt le rapport sur l'élargissement des fourchettes et la rémunération au mérite. Les directives recommandées sur les incitations linguistiques appellent une clarification. La politique consistant à améliorer les connaissances linguistiques de tous les fonctionnaires mérite certes d'être soutenue, mais la possession de ces connaissances ne doit pas être utilisée comme un critère supplémentaire de recrutement, placement et promotion : les procédures de recrutement doivent se conformer strictement à l'Article 101.3 de la Charte.

98. **M^{me} Butchart** (Canada), intervenant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que les trois délégations soulignent le lien entre les travaux de la CFPI et le fonctionnement effectif des organisations du régime commun. La CFPI a fourni des orientations spécifiques sur deux questions touchant aux ressources humaines : premièrement, ses conclusions relatives aux propositions du Secrétaire général concernant les arrangements contractuels et les droits à prestations offrent à l'Assemblée générale une base de décision importante, et ses conseils sur les conditions de service dans les lieux d'affectation déconseillés aux familles contribuent à clarifier les options; et, deuxièmement, ses recommandations sur les moyens de retenir le personnel des Tribunaux pénaux internationaux sont très utiles, en particulier l'identification d'incitations autres que d'ordre financier.

99. Étant donné que le renforcement des capacités de direction est essentiel pour l'efficacité du système des Nations Unies, les trois délégations se félicitent des travaux de la CFPI consacrés au Réseau de direction; il est significatif qu'elle ait vu l'intérêt de cette initiative. L'étude pilote sur l'élargissement des fourchettes et la rémunération au mérite constitue un pas en avant vers une gestion des ressources humaines plus solide, fondée sur les résultats, mais l'absence d'informations en retour sur l'étude est décevante. C'est pourquoi les trois délégations se félicitent de la décision de la CFPI d'en faire une évaluation complète. Elles trouvent encourageants ses efforts visant à améliorer ses méthodes de travail et attendent avec intérêt une amélioration correspondante de ses travaux.

100. **M. Fermin** (République dominicaine), intervenant au nom du Groupe de Rio, dit que le Groupe réaffirme

l'importance du régime commun et le rôle fondamental de la CFPI au sein de celui-ci. Étant donné que le personnel constitue la ressource la plus précieuse du régime commun, il convient de veiller à établir les meilleures conditions possibles pour attirer les personnes les mieux qualifiées. Le Groupe relève avec intérêt l'amélioration de la présentation du rapport. L'évaluation détaillée à venir de l'étude pilote sur l'élargissement des fourchettes et la rémunération au mérite sera accueillie avec intérêt, car il semble que les conclusions de l'étude sont incertaines. Le Groupe prend note des recommandations de la CFPI visant à améliorer les qualifications linguistiques et suivra de près ses efforts en vue d'améliorer ses méthodes de travail, qui ne doivent en aucun cas affecter l'indépendance essentielle à l'exécution de son mandat.

101. **M. Kovalenko** (Fédération de Russie) dit que sa délégation apprécie à sa juste valeur le volume de travail accompli par la CFPI sur les questions relatives au régime commun, en particulier sa réaction informée à la proposition du Secrétaire général d'utiliser des incitations financières pour fidéliser le personnel des Tribunaux pénaux internationaux. Sa délégation fait sienne la recommandation de la CFPI selon laquelle de telles incitations ne sont pas appropriées. Elle soutient également la décision de la CFPI de demander une évaluation détaillée de l'étude pilote sur l'élargissement des fourchettes et la rémunération au mérite, d'autant plus que certaines conclusions de l'étude sont ambiguës. Il faut espérer que la CFPI sera en mesure de faire d'autres propositions; il serait utile de disposer de plus de renseignements sur la manière dont l'étude a été effectuée.

102. S'agissant des indemnités et prestations, la CFPI aurait pu examiner les pratiques et expériences des fonctions publiques nationales et considérer l'ensemble des arrangements des Nations Unies en vue de leurs modernisation et simplification éventuelles. La délégation russe a pris note des renseignements sur le maintien de la marge nette de rémunération entre la fonction publique internationale et celle des États-Unis dans les limites fixées par l'Assemblée générale, ce qui n'appelle aucune décision à ce stade. La CFPI doit continuer à suivre l'évolution du Réseau de direction et alerter les États Membres en cas d'initiative visant à la création d'une catégorie distincte de personnel. La raison pour laquelle le rapport traite de cette question dans la section consacrée aux conditions de service des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

n'est pas claire : cela fait longtemps que la question des exceptions possibles aux conditions de service est close.

103. La délégation russe se félicite de l'examen par la CFPI des moyens de renforcer son rôle et son fonctionnement et de l'élaboration d'un plan d'action correspondant. Elle a toutefois des doutes sérieux quant à l'utilité de publier le rapport sous le nouveau format, qui en réduit l'intérêt en tant qu'ouvrage de référence et d'information.

104. **M. Kishimoto** (Japon) réaffirme le soutien de sa délégation au régime commun. Il appuie la recommandation de la CFPI relative au niveau des salaires de base minima et lui donne acte de sa réaction rapide sur la question de la stratégie de fidélisation du personnel des Tribunaux pénaux internationaux. Les recommandations sur les arrangements contractuels et l'harmonisation des conditions de service devront être examinées en détail par la Cinquième Commission ultérieurement dans le contexte de la gestion des ressources humaines. Les directives recommandées par la CFPI en ce qui concerne les incitations linguistiques ne doivent pas être adoptées, car elles pourraient introduire un facteur de discrimination dans les procédures de recrutement et de promotion. La délégation japonaise espère que la CFPI jouera un rôle clef pour aider les organisations du régime commun à parvenir à une gestion plus efficace et souhaite participer à un débat constructif sur la manière de faire face à toute difficulté rencontrée à cet égard.

105. **M. Shen Yanjie** (Chine) dit que sa délégation a quatre observations particulières à faire sur le travail efficace accompli par la CFPI. Premièrement, il faut la féliciter de ses efforts pour résoudre le problème de la fidélisation du personnel des Tribunaux pénaux internationaux dans le cadre des arrangements existants. Deuxièmement, il faut énoncer des critères objectifs reflétant la nécessité de l'équilibre géographique et de la parité entre les sexes afin de prévenir toute sélectivité dans la nomination des membres du Réseau de direction. Troisièmement, la CFPI a raison de soutenir que les organisations du régime commun doivent être habilitées à conserver leur flexibilité actuelle en ce qui concerne les incitations et les exigences en matière de langues, de façon à pouvoir satisfaire leurs divers besoins opérationnels; la condition restrictive figurant au paragraphe 65 i) du rapport concernant l'inscription dans les avis de vacance de poste de la nécessité de connaître plus

d'une langue officielle seulement si le mandat opérationnel l'exige est très importante. Quatrièmement, la délégation chinoise sait gré à la CFPI de ses efforts pour améliorer ses méthodes de travail et espère qu'elle continuera de jouer un rôle important dans l'harmonisation des conditions de service du régime commun et dans la réforme de la gestion des ressources humaines.

106. **M. Rhodes** (Président de la Commission de la fonction publique internationale) dit que les avis de la Cinquième Commission sont des directives importantes pour la CFPI. Dans les négociations informelles, il fournira des réponses détaillées à toutes les observations formulées et questions posées.

La séance est levée à 12 h 55.